

## Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale  
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309  
23006 GUERET CEDEX

### LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

### RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

### Pour tous renseignements

#### Votre distributeur d'eau

SIAEP DE BOUSSAC

Tel. 05 55 65 06 77

## L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de  
distribution :

**CLUGNAT BOURG**

Gestionnaire du réseau :

SIAEP DE BOUSSAC

Exploitant du réseau :

SIAEP DE BOUSSAC

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : **ETABLES - CLUGNAT**

## ...Quelle qualité en : 2018 ?

### Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut  
porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5  
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des  
installations

Nombre de mesures : 5  
% de conformité : **100 %**

### Qualité chimique

#### Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau  
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5  
Valeur maximale atteinte : 1,7 NFU  
% de conformité : **100 %**

#### pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide  
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5  
Valeur minimale atteinte : 6,7  
% de conformité : **100 %**

#### Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2  
Valeur minimale atteinte : 11 mg/L  
Valeur maximale atteinte : 12 mg/L  
% de conformité : **100 %**

#### Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2  
Valeur moyenne : 10,3 °F  
Cette eau est peu calcaire

#### Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1  
Valeur maximale atteinte : 0,028 µg/L  
Nombre de mesures : 133  
Nombre de non-conformités : **0**

#### Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1  
Valeur maximale atteinte : 7 µg/L  
Nombre de mesures : 1  
Nombre de non-conformités : **0**

## Conclusion sanitaire

**Eau de bonne qualité bactériologique.**

**Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.**

**La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.**